



Référence: CU 2015/70(A)/DTA/CEB/CSS  
Groupe d'examen de l'application de la Convention  
des Nations Unies contre la corruption: sixième session

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au [...] et a l'honneur d'inviter le Gouvernement à participer à la **sixième session du Groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption**, qui se tiendra à Vienne du **1<sup>er</sup> au 5 juin 2015 (bâtiment C, salle du Conseil D)**.

Le Groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption a été créé par la Conférence des États parties à ladite Convention dans sa résolution 3/1, intitulée "Mécanisme d'examen", en tant que groupe intergouvernemental d'États parties à composition non limitée fonctionnant sous son autorité et lui faisant rapport. Il a pour fonctions de superviser le processus d'examen afin de recenser aussi bien les problèmes que les bonnes pratiques et d'examiner les besoins d'assistance technique pour veiller à la bonne application de la Convention.

La documentation de la session, y compris l'ordre du jour provisoire annoté et le projet d'organisation des travaux, sera disponible sous forme électronique dans toutes les langues officielles de l'Organisation sur la page Web de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, à partir des adresses suivantes: <http://www.unodc.org/unodc/en/treaties/CAC/IRG-sessions.html> ou <http://myconference.unov.org>.

..... On trouvera ci-joint une note d'information à l'intention des participants, où figurent des instructions et renseignements administratifs destinés à faciliter l'organisation de leur voyage, l'obtention de leur visa, la réservation de leur chambre d'hôtel et l'accomplissement d'autres démarches, ainsi qu'une circulaire relative aux services en ligne du Centre international de Vienne.

Le Gouvernement est aimablement invité à répondre à la présente invitation soit directement par courrier adressé au secrétariat de la Conférence des États parties, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, B.P. 500, 1400 Vienne (Autriche), télécopie: +43-1 26060 5841, soit par messagerie électronique sous forme de copie numérisée envoyée à l'adresse suivante: [UNCAC.COP@unodc.org](mailto:UNCAC.COP@unodc.org). À noter, seules les copies numérisées de notes verbales seront acceptées par courrier électronique. Les renseignements concernant les membres de la délégation du Gouvernement, notamment leurs noms, titres et coordonnées (adresse électronique), devront être communiqués à l'Office dans les meilleurs délais et, au plus tard, **le 21 mai 2015**.

Le 25 mars 2015